



La reprise attendue de l'activité économique en Europe et en Belgique s'inscrit dans un scénario de croissance revue à la baisse

Alors que le niveau d'activité économique en Belgique stagne depuis la mi-2011, le retour à la croissance annoncé par les « Perspectives économiques 2013-2018 » est d'ampleur modeste et entouré d'incertitudes.

- L'activité économique de la zone euro serait en recul en 2013 (-0,3 %) comme en 2012 (-0,6 %). La reprise interviendrait dans le courant de l'année 2013, pour se traduire par une croissance de 1,1 % en 2014 et qui ne se renforcerait que modérément à moyen terme (+1,6 % en fin de période). Si l'évolution de l'activité économique en Belgique reflète l'atonie de la croissance européenne, la croissance de l'économie belge continuerait à être supérieure à celle de la moyenne de la zone euro: elle atteindrait 0,2 % en 2013 puis 1,2 % en 2014 pour remonter progressivement à moyen terme (+1,9 % en 2018).
- Malgré cette conjoncture morose, le niveau d'emploi se maintiendrait en 2013. La croissance de l'emploi serait modeste en 2014-2015 et un peu plus affirmée ensuite. Le recul de l'emploi dans l'industrie manufacturière se poursuivrait. Ce sont donc les créations d'emploi dans les services marchands qui assurent la stabilité de l'emploi total en 2013 et constituent le principal moteur de la hausse de l'emploi en projection.
- Le chômage devrait fortement progresser sur la période 2013-2015. A partir de 2016, l'accélération de la croissance de l'emploi et le ralentissement de la croissance de la population active entraînent un recul du chômage et du taux de chômage, qui en 2018 retrouverait approximativement son niveau d'avant-crise.
- La faiblesse de la conjoncture, la baisse du prix des matières premières notamment énergétiques et la fermeté du taux de change de l'euro engendrent un ralentissement de l'inflation en Europe qui se manifeste de façon accrue en Belgique, notamment du fait des mesures gouvernementales portant sur certains prix et sur les coûts salariaux. Pour la première fois depuis plusieurs années, l'inflation en Belgique tomberait en 2013-2014 en dessous de l'inflation moyenne de la zone euro.
- Les émissions totales de gaz à effet de serre seraient largement inférieures au plafond fixé dans le cadre du protocole de Kyoto pour la période 2008-2012. Cependant, la limite fixée pour les émissions des secteurs non soumis au système européen d'échange de quotas d'émission aurait été légèrement dépassée. Les réductions d'émissions et l'augmentation de la part des énergies renouvelables à atteindre en 2020 restent un défi.
- Le déficit de l'ensemble des administrations publiques a atteint 3,9 % du PIB en 2012, notamment sous l'effet de la recapitalisation de Dexia. Ce déficit passerait en 2013, pour la première fois depuis 2009, en-dessous de la barre des 3 %. En l'absence de nouvelles mesures, le déficit de l'ensemble des administrations publiques atteindrait encore 2,5 % du PIB en 2018. La dette publique resterait proche de 100 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection.
- Le déficit en 2013 est estimé à 2,9 % du PIB sur base des informations disponibles le 22 avril, date de la clôture de ces « Perspectives ». Sous cette réserve, la réduction du déficit telle que prévue pour 2013 dans le programme de stabilité de la Belgique d'avril 2013 nécessite encore la mise en œuvre des mesures par les différents niveaux de pouvoir. Il en va de même pour la réalisation de l'objectif d'équilibre budgétaire structurel en 2015 fixé dans le programme de stabilité.

La zone euro ne sort que graduellement de la récession

La croissance mondiale a poursuivi son ralentissement en 2012, notamment sous l'effet de la crise de la dette européenne, pour atteindre 3,2 % contre encore 4,0 % en 2011. Les craintes d'un éclatement de la zone euro, la nervosité des marchés financiers et les politiques budgétaires restrictives ont débouché sur une récession en zone euro (-0,6 %) et sur un ralentissement de la croissance des économies émergentes.

L'activité économique dans la zone euro devrait très progressivement se renforcer dans le courant de l'an-

née 2013 mais serait légèrement négative sur base annuelle en 2013 (-0,3 %). La croissance de l'économie américaine et de l'économie mondiale atteindraient respectivement 1,9 % et 3,3 % en 2013.

En 2014, la croissance pourrait avoisiner 1,1 % en zone euro. La croissance aux Etats-Unis devrait également repartir à la hausse et s'établir à 3,0 %. Le PIB mondial progresserait de 4,0 %. Pour la période 2015-2018, la croissance annuelle moyenne de l'économie mondiale serait de l'ordre de 4,5 %, celle de la zone euro remonterait à 1,6 % et celle des Etats-Unis serait de l'ordre de 3,3 %.

Les principaux risques négatifs pesant sur ces prévisions sont clairement liés à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. D'autre part, la simultanéité de l'assainissement budgétaire dans les économies avancées pourrait hypothéquer la reprise de la croissance, quoique ce risque tend plutôt à se réduire vu l'assouplissement en cours de la rigueur budgétaire.

La croissance de l'économie belge est modeste mais supérieure à celle de la zone euro

Si le timing de la reprise de l'économie belge est similaire à celui de la zone euro, la croissance de l'économie belge reste supérieure à celle de la moyenne de la zone euro. En 2012, le PIB belge aurait reculé de 0,2 % et il croîtrait à peine en 2013 (+0,2 %).

A politique et législation inchangées, toutes les composantes de la demande intérieure ainsi que l'exportation renoueraient avec un rythme de croissance plus soutenu à partir de 2014. Avec seulement 1,2 % de croissance, le PIB belge enregistrerait en 2014 sa meilleure performance depuis trois ans. Cette reprise devrait se confirmer au cours de la période 2015-2018, portant la croissance annuelle moyenne du PIB belge à 1,7 %.

Du fait d'une exportation nette positive et croissante, le surplus de la balance des opérations courantes devrait augmenter régulièrement, passant de 1,4 % du PIB en 2013 à 2,8 % du PIB en fin de période.

L'inflation en net recul

L'inflation belge mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) a atteint 2,8 % en 2012. L'inflation devrait ralentir en 2013 et devenir inférieure à celle de la zone euro, l'INPC augmentant de seulement 0,9 % et le déflateur de la consommation privée de 1,2 %. La baisse des prix des produits énergétiques, renforcée par une série de mesures prises par le gouvernement fédéral, constituerait la principale cause de ce ralentissement. Le taux d'inflation resterait relativement bas ensuite (1,2 % en 2014, environ 1,6 % ensuite).

Vu le gel des salaires hors index et les nouvelles réductions de cotisations sociales, les coûts salariaux horaires nominaux n'augmenteraient que de 1,4 % cette année et de 1,1 % en 2014. Toutefois, étant donné la très faible progression des gains de productivité en 2013 et 2014, le coût salarial par unité produite augmenterait respectivement de 1,3 % et 0,6 %.

A partir de 2015, des réductions additionnelles de charges salariales conditionnelles au respect de la norme salariale fixée pour 2013-2014 et à fixer pour 2015 et 2016 sont annoncées. Le scénario retenu ne tient cependant pas compte de ce dispositif, dont la mise en œuvre dépend d'une série de paramètres actuellement inconnus. Les salaires horaires bruts hors indexation progresseraient en moyenne de 0,6 % par an et le coût

salarial nominal de 2,1 %. Compte tenu de gains de productivité du secteur marchand de l'ordre de 0,9 % par an, le coût salarial par unité produite augmenterait de 1,2 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2018.

Principaux indicateurs pour la Belgique (moyennes annuelles)

	2012	2013	2014	2015-2018
Croissance du PIB (en pourcent)	-0.2	0.2	1.2	1.7
p.m. croissance du PIB de la zone euro	-0.6	-0.3	1.1	1.6
Taux d'inflation (INPC - en pourcent)	2.8	0.9	1.2	1.6
Emploi (variations annuelles en milliers)	7.7	1.2	20.5	37.7
Taux de chômage, définition BFP	12.1	12.5	12.7	11.7*
Solde de financement des administrations publiques (en pourcent du PIB**)	-3.9	-2.9	-3.0	-2.5*
Dette publique brute (en pourcent du PIB)	99.6	100.9	101.6	99.0*
* fin de période				
** Définition EDP				

Croissance pratiquement nulle de l'emploi en 2013, reprise progressive par la suite

Malgré la conjoncture défavorable et le recul de l'emploi dans les administrations publiques, l'emploi intérieur total ne serait pas en recul cette année, du fait de la stagnation de la productivité horaire. Au niveau des branches d'activité marchande, l'industrie manufacturière enregistrerait un recul de près de 10 000 emplois alors que les services verraient leur emploi croître de 17 000 unités. Par la suite, la croissance de l'emploi dans le secteur marchand s'accélérait progressivement pour atteindre 1,1 % par an en moyenne à partir de 2016. Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi intérieur total augmenterait de 172 000 unités. Les services marchands resteraient le principal moteur de cette hausse (+211 000) alors que l'industrie manufacturière perdrait 36 000 emplois et la construction en gagnerait 13 000. Au sein des services marchands, ce sont les emplois « titres-services » et les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » qui expliquent à eux seuls la progression de l'emploi. L'emploi public croîtrait à nouveau à partir de 2015 (+9 000 sur quatre ans), croissance qui se situerait intégralement dans l'enseignement. Au total, le taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 passerait de 67 % en 2013 à 68,4 % en 2018, un chiffre largement inférieur à l'objectif de 73,2 % fixé à l'horizon 2020.

Le chômage devrait fortement progresser sur la période 2013-2015 (+52 000) parce que les créations d'emploi ne repartiraient que lentement à la hausse alors que l'offre de travail s'accroît de façon importante. Le taux de chômage tel que défini par le BFP sur base de données administratives passerait ainsi de 12,1 % en 2012 à 12,8 % en 2015. A partir de 2016, l'accélération de la croissance de l'emploi et l'essoufflement de la croissance de la population active entraînent un recul

du chômage (-50 000 sur la période 2016-2018) et du taux de chômage, qui en 2018 retrouverait approximativement son niveau d'avant-crise, soit 11,7 %. Notons enfin, que le taux de chômage Eurostat harmonisé (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail) s'élèverait à 7,8 % en 2018 contre 7,6 % en 2012.

Les émissions totales de gaz à effet de serre sont inférieures au plafond fixé dans le cadre du protocole de Kyoto

Les émissions totales de gaz à effet de serre auraient atteint en moyenne 126,1 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂ sur la période 2008-2012, soit un volume largement inférieur au plafond fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto. Cependant, les émissions non soumises au système européen d'échange de quotas d'émissions CO₂ (secteurs non-ETS) auraient dépassé la partie du plafond qui leur est assignée à concurrence de 1 Mt d'équivalent CO₂. La Belgique devra, sur base de cet écart, évaluer la quantité de mécanismes de flexibilité qu'elle devra actionner pour satisfaire à ses obligations.

A l'horizon 2020, la Belgique devra, par ailleurs, satisfaire à une série d'objectifs fixés au niveau européen et déclinés par Etat membre. Ainsi, les émissions des secteurs non-ETS devront être réduites en 2020 (-15 % par rapport à 2005 dans le cas belge). Selon les présentes Perspectives, entre 2005 et 2018, les émissions générées par les secteurs non-ets baisseraient de 9 %. D'autre part, la Belgique s'est vue assigner à l'horizon 2020 un objectif de 13 % de sources d'énergies renouvelables dans le total de la consommation finale brute d'énergie et de 10 % de carburants renouvelables dans la consommation du secteur du transport. A politique inchangée, la Belgique atteindrait 11,2 % et 6 % en 2018 pour ces deux objectifs respectivement.

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques sous les 3 % du PIB en 2013

Malgré la faiblesse de la croissance économique, le déficit de l'ensemble des administrations publiques passerait, compte tenu des informations disponibles à la clôture de ces Perspectives, de 3,9 % en 2012 à 2,9 % du PIB cette année. Cette évolution s'explique par le contrecoup de la recapitalisation de Dexia Group de 2012 et le reflux des investissements des pouvoirs locaux ainsi que par l'orientation restrictive prise dans les budgets des différents niveaux de pouvoir.

L'écart entre le déficit public projeté pour 2013 (2,9 % du PIB) et celui annoncé dans le programme de stabilité (2,5 % du PIB) est attribuable à différents facteurs. Les présentes « Perspectives » sont réalisées en tenant compte des mesures déjà décidées et dont les modalités étaient suffisamment connues au moment de la clôture de ces « Perspectives » que pour en permettre une évaluation. Dès lors, l'évaluation provisoire de l'impact du contrôle du budget fédéral 2013 en matière de compression des dépenses et de rendement de l'impôt

constitue une première source d'écart. Une autre source d'écart est liée à l'absence de coordination entre niveaux de pouvoir : le budget fédéral suppose l'arrêt de dépenses liées aux compétences dites usurpées, hypothèse dont la concrétisation nécessite encore, à ce stade, une concertation entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées. Ces Perspectives ne tiennent pas compte des contrôles budgétaires des entités fédérées, sauf de celui de la Communauté flamande, car ils n'étaient pas disponibles au moment de leur clôture. Pour les pouvoirs locaux, les présentes Perspectives sont moins optimistes que le programme de stabilité qui table sur un excédent budgétaire.

En 2014, à politique inchangée, le déficit de l'ensemble des administrations publiques remonterait à 3 % du PIB. Cette détérioration nominale s'explique essentiellement par le caractère ponctuel de certaines mesures prises en 2013. Le déficit baisserait ensuite de 2,9 % du PIB en 2015 à 2,5 % en 2018. Le déficit structurel serait même en augmentation en fin de période, annulant ainsi une partie des améliorations enregistrées en 2012 et 2013. En effet, la croissance des dépenses liées au vieillissement (pension et soins de santé) excède nettement la croissance du PIB potentiel (contrairement à la plupart des autres dépenses publiques qui ont adopté un rythme de croissance très modéré depuis la crise). Le respect de la trajectoire du programme de stabilité, à savoir la réalisation de l'objectif d'équilibre budgétaire structurel en 2015, nécessitera d'importantes mesures nouvelles.

Au niveau de l'entité I, la sécurité sociale connaîtrait un équilibre budgétaire sur l'ensemble de la période de projection dans l'hypothèse où la dotation spéciale d'équilibrage versée par le pouvoir fédéral est maintenue. L'augmentation progressive de cette dotation empêche le déficit du pouvoir fédéral de se réduire; il serait dès lors relativement stable aux alentours de 2,9 % du PIB sur l'ensemble de la période. Au niveau de l'entité II, le sous-secteur des communautés et régions connaîtrait un léger déficit en 2013 qui se résorberait progressivement et se transformerait en un surplus de 0,4 % du PIB en fin de période. Le compte de l'ensemble des pouvoirs locaux resterait à l'équilibre jusqu'en 2016 avant que n'apparaissent de légers déficits à l'approche des élections locales.

Sous réserve de la prise en compte des mesures décidées après la clôture de ces Perspectives pour contenir la dette publique, celle-ci poursuivrait sa hausse et excéderait les 100 % du PIB en 2013. A moyen terme, le ratio d'endettement se contracterait toutefois légèrement pour repasser sous la barre des 100 % du PIB en 2018.

La publication "Perspectives économiques 2013-2018" peut être commandée, consultée et téléchargée via le site www.plan.be.

Pour plus d'informations:

Francis Bossier, 02/507.74.43, fb@plan.be
Igor Lebrun, 02/507.73.49, il@plan.be